

La Gazette de Soré

Journal Bi-Hebdomadaire Politique, Commercial Agricole et Littéraire.

G. I. BARTHE, Propriétaire et Rédacteur.

PUBLIE DANS LES INTERETS DU DISTRICT DE RICHELIEU.

Jos. CHENEVERT, Imprimeur.

Critique Littéraire.

ALEXANDRE DUMAS.

Dumas vient de mourir. Quo la classe malheureusement trop nombreuse des dévoués et des "cervés" gémissent et prennent le deuil, car le grand écrivain qui les a faits ce qu'ils sont, vient de s'éteindre ! Et dans quelles circonstances ? C'est au moment même où la France est vaincue, brisée, peut-être à tout jamais, plus par l'avisement moral et politique des rois de la littérature populaire dont Dumas était un des puissants, que par la force aveugle et brutale de l'Allemand, qu'il est appelé à rendre ses comptes qui, suivant nous, doivent être lourds, très-lourds.

Dans la tourbe des romanciers du jour qui glorifient tout, excepté Dieu et la vertu, Dumas a fait sa marque. Car dans cette race de racailles littéraires, il a su s'élever au-dessus de la plèbe et la dominer par la vigueur et la brûlante activité d'un esprit plus qu'ordinaire. Mais dans la masse énorme de ses productions, malgré la force d'un talent remarquable et l'intérêt d'un style coulant et facile, on cherche en vain quelque chose de fort et de solide. Il y a bien une certaine chaleur plus ou moins saine ; mais le tout est trop hâté et par conséquent trop faible. C'est pourquoi, en dépit de ses nombreux lecteurs qui le couronnent déjà du titre d'illustre, Dumas, aux yeux d'une impartiale et saine critique, ne sera jamais autre chose que fameux et trop fameux, et la postérité ne s'en occupera guère.

Dans ses romans ou son théâtre, Dumas n'a été qu'un libéral ; or le libéralisme en littérature, c'est le dévergondage plus ou moins débrillé ou quelque chose de pis. Il ne sort de là rien de fort, rien de solide ; c'est du manqué et du rachitique surtout. "En littérature comme en politique cependant, ce genre a réussi," dit M. L. Veuillot ; "il a emporté la place ; il n'y a rien laissé ; il n'y mettra rien ; il n'y demeurera rien et son passage sera marqué par des brèches probablement irréparables." En effet celles que nous voyons aujourd'hui en France et dont il est facile de connaître les causes, seront difficilement réparées.

D'ici à quelque temps encore cependant, Dumas sera lu parce qu'aujourd'hui "on lit tout excepté les livres." (Mme Swetchine.) On veut du frivole et de l'impossible ; on en trouve chez lui ; et c'est dans cela qu'on cherche l'intérêt rendu plus attrayant encore par le mélange du sentiment partout donné sans épargne et à haute dose.

On ne cherche pas autre chose dans des milliers de romans préconisés et soutenus par la mode du jour. Que l'art soit offensé, la vertu outragée, la vérité et le bon sens foulés aux pieds ; qu'importe aux esprits blessés ! Pourvu que les fils d'une aventure galante, quand elle serait impossible et bête, se débattent avec un savoir-faire si cher aux roués ; que des scènes où l'on rougirait soi-même de prendre part, aient le piquant d'un sans-gêne plus ou moins débridé, on applaudit et l'on couronne l'écrivain.

Mais ce n'est pas ainsi qu'on doit peser un livre et mesurer un auteur, et la maxime :

Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable,

n'a pas encore pour tous le moins perdu la force d'un dogme littéraire.

En appliquant cette règle à M. Dumas, qui ne le trouvera en défaut sur le point de la vraisemblance, de la vérité et de la vertu ? Nous le répétons, Dumas sera lu encore pendant quelque temps parce que, dans les masses, le goût est blasé, bas et malade ; mais il ne durera pas, à moins que la décadence ne continue à tout gâter : alors il flottera à côté des plates médiocrités qui finiront par le pousser au fond où une boue encore plus épaisse le recouvrira pour toujours.

Mais pourquoi haïr ainsi Dumas ? Pour quoi ? Parce qu'il n'a pas été homme dans

la force de ce mot, ni chrétien. Il n'y a chez lui ni sens chrétien, ni sens moral par conséquent. De là, une indifférence dégoûtante qui glace ses œuvres, et l'absence complète de ces principes élevés, dont l'ensemble constitue la morale de l'homme, du chrétien et par suite de l'écrivain honnête, solide et consciencieux. C'est de cette école, de cette absence de principes absolus que sortent ces vagabonds littéraires, ces "bohèmes" qui déshonorent tous les genres de littérature. Dans cette classe d'écrivains, on ne travaille que dans des choses petites et basses commandées par des esprits petits et bas. On massacre volontiers le bon sens et la morale pour plaire à la foule qui grouille et s'agite en bas. L'écrivain fabrique des poses à sa façon, car il connaît ses lecteurs, et il s'inquiète peu de la nature de ces poses.

Tel a été Dumas ; ni homme, ni chrétien, et n'ayant jamais même soupçonné le but de la vie, il n'a pu en instruire les autres et s'élever à des hauteurs qu'il n'a jamais connues. Après une vie aussi inutile passée dans des travaux vides sous tant de rapports, et parfois coupables sans qu'il le sût peut-être, M. Dumas a voulu avant d'expirer répudier son passé ; il est mort en chrétien, dit-on : tant mieux ; qu'il dorme en paix, mais que ses livres le suivent au tombeau.

L'Abbé VICTOR.

Quelques paroisses en voie de prospérité.

Un touriste communique au *Courrier de St. Hyacinthe* des notes de voyage fort intéressantes en ce qu'elles font connaître l'état prospère où se trouvent certaines paroisses de notre Province. Nous en extrayons les parties les plus saillantes :

L'autre jour, passant par St. Dominique, je me pris à réfléchir sur la somme d'importance que cette belle paroisse pourrait acquérir en faisant valoir les richesses qui ont été mises à sa disposition ; je veux parler de la chaux si renommée de ses carrières, qu'elle devrait, en tâchant de former une société, exploiter sur une plus large échelle. Je faisais aussi la remarque que, sur le grand chemin qui va à Milton, il y a peu ou point d'arbres fruitiers, comparé à ce qu'on a droit d'attendre de cette florissante paroisse.

Par-ci par-là, on voit bien quelques beaux pommiers, mais ce n'est rien pour une localité où tout est favorable à la culture en grand du verger, sans compter les plantations de poiriers et autres arbres à fruits qui devraient se cultiver dans cette paroisse. On dit que pour bien réussir dans la culture du pommier, il faut un terrain pierreux et facile à égoutter ; y a-t-il dans tous nos environs une paroisse mieux partagée sous ce rapport que St. Dominique ? Quelques cultivateurs de cette localité ont fait la plantation d'un verger, et ils ont été largement récompensés de leurs labours. Il serait à désirer aussi que chaque habitant eût son petit rucher ; pour cela il ne s'agit que de s'adresser à M. T. Valiquet, à St. Hilaire, l'habile apiculteur du comté de Rouville, qui se fait en toute occasion un plaisir de donner les informations désirables sur la manière de cultiver le pommier et d'élever des abeilles. Il est à espérer qu'avant longtemps St. Dominique, ayant macadamisé sa savane, prendra le rang qu'elle doit tenir parmi les riches paroisses du beau comté de Bagot.

..*

Milton, jolie petite paroisse, s'étend sur une éminence très-élevée qui domine tous les alentours ; sa population est en partie canadienne-française, quoiqu'on rencontre ici et là quelques familles étrangères à notre nationalité. Là encore quel beau pays pour la plantation d'arbres fruitiers ! Demandez plutôt au maître du poste de l'endroit, vieil américain, quel plaisir il a, malgré son grand âge, à visiter son verger et à donner à ses arbres les quelques soins nécessaires pour les faire rapporter tous les

ans ; il vous dira qu'il ne s'agit que de vouloir pour pouvoir, et que, avec un peu de travail, il n'y a pas de cultivateur qui ne puisse avoir son verger ; que tous les ans, ce serait des milliers de piastres de moins que nous irions porter aux Etats pour l'achat de pommes et autres fruits ; car il est prouvé que tous les fruits peuvent mûrir sur les coteaux de St. Dominique et de Milton.

..*

A 5 milles plus loin nous rencontrons un petit centre qui est en voie de progrès ; nous voulons parler de la nouvelle paroisse connue sous le nom de Ste. Pudentienne, autrefois Roxton-Pond à cause du lac qui l'avoisine. Cette place doit en partie son progrès à notre habile et entreprenant ami, M. Ls. Bachand, frère du représentant du comté de St. Hyacinthe, qui, outre les immenses pouvoirs d'eau qu'il possède dans cet endroit, a un moulin à farine, plusieurs scieries et autres machines pour fabriquer le bois. Il y a aussi dans cet endroit deux ou trois magasins, une église catholique qui doit être prête le 1er juillet prochain, et deux temples saines. On n'est pas sans savoir que dans cette localité, il y a un grand nombre de Canadiens-Français protestants, et un brave cultivateur de l'endroit me faisait observer que depuis qu'il a été décidé de bâtir une église sous le vocable de Ste. Pudentienne, on dirait que cette nouvelle patronne a voulu prendre les habitants sous sa protection, et que depuis l'érection de la paroisse plus d'une vingtaine de familles sont parties, et leurs terres ont été généralement prises par des catholiques.

Il me dit aussi que leur église coûtait plus de \$1,000, et qu'ils avaient l'espoir qu'avant longtemps un prêtre résiderait au milieu d'eux. C'est déjà beaucoup, me dit-il, vu le petit nombre de catholiques. On me disait que quelques américains étaient venus voir les pouvoirs d'eau du petit lac, et auraient manifesté à M. Bachand le désir de s'y établir pour l'exploitation du cuir sur une grande échelle. B. Bachand, avec sa libéralité ordinaire, leur promit de leur donner presque pour rien un pouvoir d'eau pour qu'ils bâtissent une manufacture, et qu'ils aient à employer au moins une cinquantaine de personnes. Voilà ce que c'est des hommes de progrès, et sous ce rapport nos townships peuvent faire la leçon à nos vieilles paroisses ; ces braves gens ont l'espoir de voir une branche du chemin de fer de Roxton et Waterloo passer par leur localité, et on me dit qu'ils sont prêts à souscrire les \$15,000 demandés pour cette branche : espérons qu'ils ne seront pas déçus dans leur espoir. Les médecins sont à l'ordre du jour, car il y a dans cette localité, par le temps qui court, beaucoup de maladie : c'est une espèce de fièvre rouge qui court chez les enfants, et s'attaque en bien des endroits aussi aux femmes ; il y a beaucoup de mortalité.

..*

A 15 milles au delà de Ste. Pudentienne, nous rencontrons Waterloo, qui peut être considéré à bon droit la capitale de tous les townships environnants ! Waterloo, avant longtemps, aura trois institutions monétaires, deux sucroeries et une banque. Un grand marché y a été construit et dans peu les cultivateurs des environs pourront y vendre plus aisément leurs produits.

Connaissant l'avantage et l'activité qu'un chemin de fer donne à une localité, les citoyens de Waterloo ont formé une compagnie en tête de laquelle est le Colonel Foster, le constructeur de chemin de fer ; et on espère qu'avant deux ans la locomotive partira d'Acton, passant par Roxton et le petit lac, se rendra à Waterloo, pour prendre le nouvel embranchement qui conduit en droite ligne à Boston, centre d'un grand nombre d'entreprises.

..*

Stuckley est un grand township divisé en deux municipalités. Bonsecours est le nom de la paroisse qui est au Nord du Township. Un grand nombre de ses habi-

tants viennent chaque année des Etats-Unis malgré les tendances plus ou moins prononcées de plusieurs de ses premiers citoyens en faveur de la république voisine.

Stuckley est sur le chemin de Sherbrooke et à 6 lieues de cette dernière ville. Le nouveau chemin de fer pour lequel M. Bessette a obtenu une charte, passera en partant de Richmond, par North Ely, Lawrenceville, Bonsecours, Ste. Anne, Potton, Sutton, et ira rejoindre l'embranchement de Newport ; aussi il faut voir avec quelle ardeur les montants d'argent voulus vont être souscrits et on attend parler partout, que de chemin de fer.

..*

Dans le comté de Shefford il y a un township qui tout le monde connaît à cause de sa proximité du chemin de fer du Grand-Tronc, et de ses manufactures. On y voit un village d'une grande importance et renommé surtout à cause de ses chantiers d'écorce, de bois de corde, de ses mines, etc., etc.

Jusqu'à ces derniers temps, la vie était aussi dure à Roxton qu'ailleurs ; mais voilà qu'une nouvelle ère de progrès s'ouvre pour cette localité : c'est l'assurance d'un embranchement de chemin de fer jusqu'à Acton. L'ouvrage de toute sorte abonde dans Roxton. Les cultivateurs, qui, jusqu'à ces jours-ci, vendaient leur écorce \$3 la corde avec plus ou moins de misère, l'ont vu tout à coup élevée à \$4, et on considère que ce seul avancement va mettre dans cette localité plus de \$15,000.

Les journaliers y gagnent \$1 à 1,25 par jour pour divers ouvrages. Les MM. Shaw se voyant enlever l'écorce par M. Daigneau, la font venir de Durham, distance de Roxton de plus de 15 milles, et paient jusqu'à \$2,50 par corde pour le transport. Les employés de la manufacture espèrent qu'au printemps, leurs gages seront élevés encore davantage.

Roxton fait un immense commerce de cuir avec Montréal qui en retour lui envoie des peaux vertes. Là aussi, nos amis doivent nous tenir au courant de tous les progrès de ce florissant township qui, outre ses moulins à scie et à farine, tient l'agriculture en haute vénération.

Ce que disent les canons Krupp.

M. Edmond About traduit ainsi le langage de ces monstres. Ils disent suivant lui : *Down ! Down !* est un mot allemand qui signifie *imbécile*. "C'est la barbarie épaisse, la matière brutale et pataud qui s'affirme. Paris raisonne, il cause, chante sur tous les tons ; mais le Prussien a pour réponse à tout : *Down !*"

Cette note unique et brutale étouffe la voix intelligente de Paris ; elle menace de couvrir la voix de l'humanité. Et M. About d'en gémir, de se lamenter sur le droit international et sur l'équilibre européen foulés aux pieds, sur la civilisation rejetée de cent ans en arrière, sur la fraternité des peuples changée en haine, sur l'excusable invasion prussienne et sur ses canons stupides qui font *down !*

Le lourd canon prussien fait *down !* soit. Mais qui l'a fait sortir des arsenaux prussiens, ce canon ? Qui l'a armé contre nous ? C'est l'empire. Et qui a applaudi ; et excité l'empire à tenter l'aventure où il a sombré, qui l'a poussé à cet abîme d'où la France, avec une énergie héroïque, cherche aujourd'hui à sortir ? C'étaient ceux pour qui les canons, quand ils sont français, ne font pas *down*, mais *boom !* Quant à nous, nous n'étions pas si étourdiment émerveillés de *boom*. Et nous ne croirions pas avoir gardé tout entier le droit de déplorer la civilisation menacée et de maudire l'invasion tautonne, si nous avions trouvé en juillet que les obusiers français, destinés à passer le Rhin et à envahir l'Allemagne, étaient d'un métal envieux. Tous les canons font *down !* Et si on souffre que les despotes leur donnent la parole, entre deux de ces canons, quand le dialogue

est entre ces deux *imbéciles*, le plus *down* des deux, en somme, sera le plus petit, s'il est cru le plus gros.

Le Châtiment de Dieu.

Etre catholique, c'est être soumis à l'Eglise et à son Chef. Les rois ont rougi de cette dépendance ; ils ont refusé à Dieu et à son Vicaire l'obéissance et la fidélité que le nom de catholique suppose et impose. Ils tenaient cependant à ce titre sacré, et ils le gardaient pour conserver l'amour et le respect des peuples. Quelques-uns se faisaient illusion au point de croire qu'ils le méritaient encore parce que, comme particuliers, ils pratiquaient la religion dont, comme souverains, ils ne cessaient de violer les lois.

Cette doctrine qui fait deux parts de la vie, l'une soumise, l'autre, de beaucoup la plus importante, contraire à la loi de Dieu, les rois l'ont si bien prêchée que les peuples ont fini par l'accepter et la mettre en pratique. En vérité, les peuples ont eu raison : si la politique ne relève pas de Dieu et de sa loi, les peuples sont indépendants en politique aussi bien que les gouvernements. Cette indépendance appartient à tous les hommes, et dès lors en politique il n'y a plus de lois, plus de droits, plus de devoirs. De nation à nation, ou de peuple à souverain, la force seule règle les différends et tranche les questions.

N'est-ce pas là ce que nous voyons, et cet état de choses n'est-il pas le fruit naturel de ce manichéisme que, par leurs luttes contre l'Eglise, les rois ont enseigné aux peuples ? Ils avaient la force, ils en ont usé contre l'Eglise du Christ ; les peuples, élevés par l'Eglise, les monarchies européennes ont porté la main sur leur mère immortelle, l'Eglise a survécu, mais ces fils dénaturés ont péri. Se séparer de l'Eglise, c'était se séparer du principe de vie qu'elle tenait d'elle seule, qu'elle seule pouvait leur conserver. Leur ruine a été tout à la fois la conséquence et le châtiment de leur rébellion. — *L'Univers*.

Courrier Parlementaire.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Séance du 16.

Le Dr. Lacerte de St. Maurice propose l'adresse en réponse au discours du trône. Dans le cours de ses remarques, il remercia les volontaires pour leurs services et leur zèle à repousser la dernière invasion française, et les loua de leur loyauté à la couronne de l'Angleterre, puis il parla de la population de la Rivière Rouge, qui a montré clairement dans les dernières élections qu'elle était ferme dans son allégeance à l'Empire du Royaume-Uni.

En parlant des pêcheries du Canada, il dit qu'il faisait bon de voir que les intérêts du Canada avaient été confiés à un homme d'état qui saurait traiter dignement la question oûlée.

M. Kirkpatrick seconda la motion. "Le rétablissement de l'ordre à Manitoba, dit-il, est dû à l'action ferme et résolue du gouvernement. Je le félicite de son choix du premier lieutenant-gouverneur.

"L'intelligence des troupes, leur tenacité à endurer les fatigues et à surmonter les obstacles qu'elles ont rencontrés, méritent des éloges. Ces jeunes soldats ont droit à la reconnaissance de leur pays et leur esprit résolu devra en faire des colons de première classe.

"Il est une autre province qui demande à former partie de la Puissance : c'est la Colombie Anglaise. En demandant son admission, cette province sert ses intérêts et ajoute une plus grande responsabilité et une charge plus lourde à la communauté générale ; mais ceci sera compensé amplement. Le chemin de fer interocéanique ouvrira à la colonisation d'immenses étendues de terre, et je recommande au gouver-

nement d'assister le plus possible les colons qui se fixeront le long de cette route, et de leur accorder des octrois généreux.

"La nomination d'une commission pour régler la question des pêcheries, ne peut manquer d'être avantageuse au Canada. Je suis d'opinion qu'on devrait introduire dans cette question les pertes infligées au Canada par l'invasion française. [Ecoutez ! écoutez !]"

L'adoption du premier paragraphe du discours du trône est ensuite proposée. M. McKenzie se leva et prononça son premier discours, auquel Sir John A. McDonald répondit, et à 6 heures la Chambre s'ajourna.

A l'ouverture de la séance du soir MM. Bowen et Masson parlèrent pendant quelque temps, après quoi les premier et deuxième paragraphes du discours ont été adoptés.

Avant de laisser adopter le troisième, M. Mills dit :

"J'ai déjà fait remarquer que si on ne pouvait pas établir un dispositif pour l'établissement de relations fédérales entre les nouvelles provinces et la Puissance, l'union ne pourrait jamais exister, et qu'il n'était pas au pouvoir du gouvernement de la Puissance, de garantir des privilèges à la Province de Manitoba. Je suis heureux de voir que le gouvernement, après avoir été pendant trois ans dans l'erreur, revienne maintenant dans la bonne voie. Le peuple de la Rivière Rouge n'a pas été si méchant qu'on le croit généralement. On a formé un gouvernement au milieu de la population de ce territoire : quelle autre ligne de conduite devait tenir le gouvernement de la Puissance ? Si l'on fait abstraction du meurtre malheureux de Scott par les chefs du gouvernement de cette province, je ne pense pas que le peuple de la Rivière Rouge puisse être condamné si sévèrement."

Le 4e paragraphe est adopté sans discussion.

Sur motion de l'adoption du 5e, M. Dorion dit que les paroles en étaient très-conflues. Il s'éleva contre un nouveau système de chemin de fer interocéanique devant être construit avec l'argent du gouvernement, sans avoir au préalable consulté le peuple du Canada.

Les 6e, 7e, 8e, 9e et 10e paragraphes sont également adoptés.

Sur motion de l'adoption du 11e paragraphe, lequel a rapport au surplus de la dette, M. Dorion dit quelques mots, et ce paragraphe fut ensuite adopté de même que les 12e et 13e.

L'hon. Sir Geo. E. Cartier, et MM. Lacerte et Kirkpatrick furent nommés pour préparer l'adresse en réponse au discours du Trône.

On donna ensuite les avis de motion ordinaires concernant l'adresse, et la Chambre s'ajourna à 9. 10 heures p. m.

AVIS DE MOTION.

M. Magill demande si c'est l'intention du gouvernement, de changer, durant la présente session, le tarif par lequel les consommateurs de charbon américain seront exemptés de la taxe telle qu'elle existe.

M. Magill demande si on a nommé une commission chargée de faire rapport sur l'élargissement des canaux de la Puissance, de s'enquérir généralement des moyens d'améliorer la navigation intérieure, et si c'est l'intention du gouvernement de soumettre bientôt à la Chambre le rapport des travaux de la dite commission.

M. Masson (Terrebonne) présente une adresse demandant copies de toutes correspondances échangées entre le gouvernement impérial et celui de la Puissance, concernant les dépenses encourues pour la milice et la défense du Canada.

M. Mills donne avis d'un bill pour autoriser l'extradition des personnes de la Puissance accusées de crimes aux Etats-Unis, et non comprises dans le traité d'extradition, et un autre bill pour rendre les

membres de l'Assemblée Législative et du Conseil Législatif des provinces qui font et feront partie de la Puissance, incapables de siéger ou de voter dans la Chambre des Communes du Canada.

M. Olliver présente une adresse demandant un rapport détaillé de toutes les transactions relatives à l'achat, à l'expédition et à la vente de l'argent américain.

Séance du 17.

Dans le Sénat aujourd'hui, l'hon. M. MacFarlane, le nouveau sénateur nommé pour la Nouvelle Ecosse, et l'hon. M. Armand ont proposé et secondé l'adresse en réponse au Discours du Trône. Ces deux messieurs ont parfaitement bien traité les grandes questions que renfermait le discours. Quelques discussions eurent lieu dans lesquelles prirent part Messieurs Lottier de St-Just, Campbell, Dickey et Holmes, et l'adresse fut finalement adoptée.

Dans la Chambre des Communes l'hon. M. Holton a demandé si le Grand-Tronc avait obtenu permission de bâtir un pont sur le canal Lachine, quand cette permission avait été demandée et quand elle avait été accordée ?

L'hon. M. Langevin donna les informations demandées.

M. Mackenzie proposa une adresse à Son Excellence demandant copies de toutes les instructions données à M. Archibald relatives au gouvernement de Manitoba, à l'établissement d'un nouveau système de gouvernement et à la division de la Province en districts électoraux.

Sir John A. Macdonald répondit que quoiqu'il n'eût aucune objection d'accorder la correspondance demandée, et qu'une grande partie de cette correspondance fût inutile, il serait mieux de particulariser ce qui était requis et pourquoi on la demandait.

M. Mackenzie proposa une adresse pour toutes les copies de la correspondance entre le gouvernement et la Colombie Britannique, ou ses délégués ou le gouvernement Impérial, concernant l'admission de la Colombie Britannique dans la Confédération, ou copies de tous les ordres en Conseil ou autres documents concernant la négociation.

Sir Francis Hincks mit sur la table une copie des Comptes Publics pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1870.

M. Mackenzie proposa que des copies fussent préparées de toutes les soumissions reçues depuis que le dernier rapport a été fait à la Chambre et de tous autres documents concernant le chemin de fer Intercolonial. M. Mackenzie proposa aussi une adresse à Son Excellence demandant copies de toute correspondance entre le gouvernement Impérial et celui de la Puissance concernant l'expédition militaire du Territoire de la Rivière-Rouge, et celle entre le gouvernement et les officiers en charge, ainsi que les dépenses de l'expédition.

L'hon. M. Holton a demandé quel a été le montant d'argent américain retiré de la circulation par la politique du gouvernement, et quel en a été le coût.

L'hon. Sir A. T. Galt dit que comme le gouvernement avait promis toute la correspondance au sujet de la question des Pêcheries et de la nomination d'une Haute Commission, cela lui permettait de continuer avec sa motion disant que parmi les papiers qu'il demandait particulièrement était l'ordre en Conseil référant à la date du 23 mars 1866.

L'hon. M. Galt proposa aussi une adresse à Son Excellence demandant toute la correspondance entre le Gouvernement Impérial et celui de la Puissance, relative à la défense du Canada et à la mission de l'hon. A. Campbell en Angleterre, et le rapport de ce qui a été fait par lui pendant qu'il était là.

Sir G. E. Cartier expliqua que le gouvernement Impérial était obligé de défendre le Canada contre toute agression étrangère, et il avait exprimé sa détermination d'en agir ainsi.

Séance du 20.

Dans la Chambre des Communes M. Crawford, en l'absence de M. Abbott, présente un bill pour amender le bill concernant les banques et le système des banques.

M. Dufresne.—Présente un bill pour incorporer l'association du crédit foncier. M. Cartwright.—Présente un bill pour protéger plus efficacement les rivières navigables.

M. Mills.—Présente un bill pour empêcher la dualité de représentation et concernant l'extradition des criminels.

M. Irvine.—présente le rapport du comité d'élection d'Hochelega, refusant à l'honorable M. Dorion le droit de siéger comme membre d'appoint élu.

En réponse à M. Blake, Sir John dit que ce n'était pas l'intention du gouvernement de présenter à cette session, un bill concernant l'examen devant des juges des élections contestées.

En réponse à M. Stephenson, Sir George E. Cartier dit qu'au commencement de janvier dernier, le gouvernement avait pris en considération, les dépenses causées par l'entretien de deux bataillons à la Rivière-Rouge, et avait décidé qu'ils seraient licenciés le premier mai ; mais il avait résolu que deux compagnies de quarante hommes seraient formées à même ces bataillons, lesquelles seraient commandées par un major et des officiers.

Sir John—présente la correspondance entre le gouvernement de la Puissance et le gouvernement Impérial concernant les pêcheries.

En réponse à M. McKenzie, Sir George Cartier dit que la mission de l'honorable M. Campbell avait aussi pour objet de presser le Canada à demander une indemnité.

M. McKenzie donne avis de motion que mercredi prochain il demandera la production de tous les documents concernant l'invasion féniennne.

M. Bodwell propose une adresse demandant la production de toutes réclamations faites au gouvernement de la Puissance, à la suite de l'insurrection du Nord-Ouest.

La chambre s'ajourne à 5.15.

La Gazette de Sorel.

MERCREDI MATIN, 22 FEVRIER 1871.

Correspondances Parlementaires.

Ottawa, 16 février 1871.

La première séance du Parlement Fédéral n'a duré que quelques minutes après l'expédition des affaires de routine, dont un rapport a déjà, sans doute, paru dans vos colonnes.

En effet, à part cela, M. McKenzie a seulement demandé si le Gouvernement donnerait, avant la discussion de l'adresse en réponse au Discours du Trône, communication de la correspondance relative aux Pêcheries, ce à quoi Sir John lui a répondu que cette demande était intempestive vu que la discussion de l'adresse primait tous les autres débats. M. McKenzie a paru satisfait de la réponse, et a fait mine de rire du pas de clerc qu'il a eu l'air de commettre intentionnellement.....

Je ne puis dire s'il en est toujours ainsi, mais, bien que je ne sois pas éloigné du milieu de la chambre, on entend difficilement les orateurs. Je sais que Sir John Macdonald a l'habitude de parler fort bas, lorsqu'il n'est pas animé par la contradiction, mais je crois que la salle parlementaire est construite de telle sorte qu'elle s'oppose au plein développement de la voix.

On raconte quelques incidents arrivés à la suite de l'ouverture des chambres. Outre les magnifiques toilettes endommagées, une dame a eu son porte-monnaie enlevé, et une autre qui avait amené son *baby*, par tendresse maternelle sans doute, a failli le voir écraser sous ses yeux par la pression de l'immense foule.

A l'heure où je vous écris les membres en retard, à peu d'exceptions près, sont arrivés.

La réception chez Lady Lisgar, hier soir, a été magnifique. Un bon nombre de députés, cependant, avaient envoyé leurs excuses, et j'ai remarqué que les plus âgés ne se sont pas montrés les moins empressés, à assister à la réception, tant il est vrai de dire qu'on ne tient pas compte, en ce pays, des frimas de l'hiver !

Il y a eu hier soir séance publique à l'Institut canadien-français. M. le Dr. Dorion fit lecture d'un essai littéraire ; il avait pris pour sujet *La Normandie, pays de nos ancêtres*, et il s'est très-bien acquitté de sa tâche. Bon style, excellente diction, pensées élevées, patriotisme exemplaire, anecdotes fines et racontées à la façon normande : tout dans la lecture de M. Dorion méritait les applaudissements, et il en a obtenu de fort enthousiastes.

L'auditoire était composé de l'élite de la société franco-canadienne d'Ottawa.

Plusieurs membres du clergé et quelques députés assistaient à cette séance. Les dames y étaient aussi en grand nombre.

Durant la soirée il y a eu musique, chant, et une petite comédie, de sorte que tous sont repartis contents.

Je n'avais pas revu Ottawa depuis cinq ans. J'y remarque peu de changements, si ce n'est dans la partie centrale, qui a beaucoup progressé. Dans les autres quartiers quelques bâtisses nouvelles ont été élevées par-ci par-là, mais pas en aussi grand nombre qu'on pourrait s'y attendre, durant cet espace de temps, pour une ville comme Ottawa, la capitale du Canada !

Néanmoins, tout l'air ville ici et grand de ville ; il y a de l'espace pour en faire une grande cité. Les rues larges et magnifiquement divisées, invitent les capitalistes à y faire des placements avantageux, au moyen de constructions nouvelles qui feraient également l'affaire de la cité.

Les franco-canadiens occupent ici une très-bonne position sous tous les rapports et j'aurai occasion de vous en parler plus tard.

Ottawa, le 18 Fév. 1871.

Ainsi que vous le verrez par les débats, c'est M. le Dr. Laerte qui a proposé l'adoption de l'adresse, secondé par M. Kilpatrick, un nouveau député qui a remplacé son père décédé depuis la dernière session. Les électeurs du comté qu'il représente l'ont nommé à l'unanimité, comme

un hommage rendu aux mérites de son père. M. Laerte a dit de bonnes choses et il s'est exprimé dans notre langue, mais, par suite d'une timidité d'ailleurs bien naturelle, la forme laissait à désirer. Cependant je ne serai pas assez injuste pour lui jeter la première pierre ; ceux-là seuls qui sont ici savent quel courage il faut qu'un jeune député possède pour se lever ainsi en chambre, et prononcer le premier discours français en réponse à l'adresse, en face d'une assemblée nombreuse et composée en très-grande partie de gens qui ne comprennent pas notre langue. J'aurais préféré voir cette tâche confiée à un député plus ancien et plus habitué au maniement de la parole, et ce dans notre intérêt national bien entendu, mais enfin notre droit à l'usage de la langue française se trouve affirmé, et c'est autant de sauvé pour le moment. Au Sénat c'est M. Armand qui a fait le discours français. Je n'ai pas eu l'avantage de l'entendre.

Je réfère vos lecteurs aux débats parlementaires que vous reproduirez sans doute, et je me bornerai à signaler et à apprécier, autant que possible, les choses les plus importantes qui se passeront en chambre. Au milieu du tohu bohu du commencement de la session, je vous assure qu'il est difficile de se recueillir de manière à pouvoir être assez entièrement à soi pour saisir et apprécier ce qui se passe avec le calme nécessaire. Je vous assure aussi que je plains de plus en plus ceux que leur position oblige de demeurer ici, et qui ne sont pas assez familiers avec la langue anglaise pour suivre les débats.... C'est un enseignement pour la génération actuelle. Tout en cultivant avec amour notre belle langue française, nous devons, dans l'intérêt même de la conservation de nos droits, faire en sorte que nos enfants se familiarisent de plus en plus avec la langue anglaise. C'est une nécessité de notre situation ! On nous a concédé avec la confédération, l'usage de notre langue ; les adversaires du nouveau régime ont prétendu que ce droit se perdrait et que la langue française disparaîtrait peu à peu. Il faut, pour le conserver, que nos destinées politiques et nationales soient confiées à des hommes qui auront toujours assez de patriotisme, de connaissances et d'aptitudes pour être à la hauteur de la tâche difficile qu'ils auront à remplir. Et puisse à Dieu qu'ils soient toujours assez nombreux et assez nationaux pour, au besoin, pouvoir faire face à toutes les éventualités ! Je ne me laisserai pas entraîner plus loin dans cet ordre d'idées, parce que je sais que vos patriotes lecteurs me comprendront.

La mission de M. Campbell en Angleterre dont vous vous rappelez, lors de l'invasion des féniens, relative aux rapports de la Métropole et des Colonies, revient sur le tapis. On voulait savoir alors, de l'Angleterre, ce qu'elle entendait faire relativement à la défense des colonies. Pressé par l'opinion publique encore sous le coup de la récente invasion, le ministère dut céder et il envoya M. Campbell en Angleterre en mission extraordinaire. On n'a jamais eu de rapport de ce délégué. Le moment est arrivé de connaître le résultat de sa mission. M. Masson, le député de Terrebonne, qui s'est exprimé en anglais pour être compris par la majorité, et qui paraît vouloir prendre une part prédominante aux débats, a dit, entre autres choses, que l'opinion publique était anxieuse à ce sujet.

Il a ajouté que si M. Caldwell avait dit vrai, non-seulement les canadiens devaient être abandonnés à leurs propres forces pour la défense de leurs foyers, mais encore, au besoin, être les soldats de l'Angleterre pour la défense de la Métropole elle-même. Sir G. Cartier a répondu, en résumé, que la Métropole était obligée de défendre le Canada contre toute agression étrangère. Du reste, la correspondance échangée à ce sujet et le rapport de M. Campbell jetteront bientôt tout le jour nécessaire sur ce point important.

Ainsi que vous l'avez vu, la réponse à l'adresse a été votée sans division. Les deux partis se sont, paraît-il, entendus pour adopter la pratique anglaise de ne pas proposer d'amendements à l'adresse, et de mesurer leurs forces sur chaque mesure en particulier. L'opposition, de cette manière, n'est pas obligée de se mettre tout de suite à découvert et le ministère a le temps de reprendre haleine.

Hier, M. Hincks a présenté les comptes publics. Une discussion a été soulevée par M. Holton relativement à la monnaie américaine, cette nuisance dont tout le monde se plaignait. M. Hincks a promis de donner tous les renseignements demandés. Il a dit que quatre millions, huit cent mille piastres de cette monnaie avaient été expédiées à l'étranger, que \$750,000 de monnaie

le monnaie avaient été mise en circulation, qu'un bénéfice de \$14,000 avait été fait sur la monnaie mise en circulation, mais que, cependant, le gouvernement avait éprouvé une perte sur le tout, amplement compensée, cependant, par suite de la disparition de cette nuisance.

M. Galt paraît attacher une grande importance à la correspondance relative aux pêcheries. Il est encore hier revenu à la charge, en indiquant spécialement un ordre en conseil du 23 mars 1866. On paraît surtout tenir beaucoup à savoir, et non sans raison, si c'est l'Angleterre qui doit régler cette question pour nous, ou si, quel que soit le résultat de la commission, rien ne sera imposé au gouvernement canadien sans son libre et entier consentement. M. Galt s'exprime toujours le sourire aux lèvres ; mais il ne faut pas s'y fier ; c'est un homme d'une habileté consommée et derrière la rose il se trouve, vous le savez, plus d'une épine.....

Après les questions posées par M. Holton relatives au canal de Lachine, auxquelles M. Langevin répondit, la présentation de l'adresse de M. McKenzie relative à l'établissement du gouvernement de Manitoba, et quelques affaires de routine, la chambre s'ajourna de bonne heure jusqu'à lundi à 3 heures.

Je suis obligé de fermer ma lettre afin de profiter du courrier de ce soir.

La situation en France.

Le nouveau gouvernement provisoire est constitué. M. Thiers en est le chef et les autres ministres sont : MM. Jules Dufaure, ministre de la Justice ; Jules Favre, ministre des Affaires Etrangères ; Ernest Picard, ministre de l'Intérieur ; Jules Simon, ministre de l'Instruction Publique ; Félix Lambrecht, ministre du Commerce ; le général Le Flô, ministre de la Guerre, et l'amiral Pottheran (?), ministre de la Marine.

L'Angleterre, l'Autriche et l'Italie ont officiellement reconnu ce gouvernement, dont la mission se bornera à traiter de la paix et de la forme future du gouvernement français.

La conclusion de la paix paraît être maintenant hors de doute, et M. Favre se flatte de faire accepter par l'assemblée de Bordeaux, les conditions imposées par le roi de Prusse, qui en aurait diminué de beaucoup la rigueur, et qui se contenterait à présent d'une indemnité pécuniaire de £150,000,000 sterling, outre une cession de territoire, contre laquelle, néanmoins, le peuple proteste toujours.

Institut-Canadien.

On nous communique et nous publions avec plaisir la lettre par laquelle M. le Dr. J. B. Meilleur a accepté la présidence honoraire de l'Institut Canadien. La lettre est adressée à M. J. F. Belleau, secrétaire-archiviste de l'Institut-Canadien.

Monsieur,

J'ai eu le plaisir de recevoir, hier, votre lettre m'informant qu'il a plu à l'Institut-Canadien de Québec de m'élire "Président honoraire de cette Institution", en remplacement de notre regretté compatriote M. Philippe Aubert de Gaspé, décédé dernièrement en cette ville entre les bras de sa famille et de la religion. Je me hâte d'offrir à qui de droit, par votre aimable entremise, mes sincères remerciements pour cette marque spontanée d'estime et de considération.

"La considération est la consolation du vieillard," mais celle dont vous me faites part m'est chère à plus d'un titre. Elle me fait une position fort honorable dans la hiérarchie de l'Institut Canadien de Québec, et me constitue, quoiqu'indigne, le successeur d'un illustre défunt dont la mémoire est une de nos gloires littéraires. Mais M. de Gaspé n'était pas seulement un homme de lettres fort distingué ; il était encore le type gracieux de nos nobles ancêtres.

J'admire les efforts constants et le zèle soutenu des citoyens de Québec pour l'avancement des arts et des sciences en cette ville de Champlain ; j'admire leurs généreux sacrifices pour répondre, par tout le pays, les connaissances historiques ayant un caractère patriotique, religieux et national, et je les apprécie à un haut degré. En effet ces efforts et ce zèle ne sont pas seulement ceux de l'Institut ; ils sont encore l'œuvre fort appréciable de la société historique, de la société d'éducation et de la société d'histoire naturelle de Québec.

Mais j'admire surtout la bienveillance avec laquelle les québécois accueillent les travaux consciencieux de leurs compatriotes d'autre part, qui sont également à l'œuvre avec autant de zèle et de dévouement qu'ici à la cause de l'instruction générale. Je saisis avec empressement cette occasion pour leur en témoigner à tous ma sincère reconnaissance.

C'est assez vous dire combien j'apprécie particulièrement l'Institut-Canadien de Québec, et combien, dans l'occasion, je serai heureux de pouvoir en partager les travaux et les sacrifices faits pour les loables fins qu'il se propose.

Je considère l'Institut-Canadien de Québec comme bien méritant l'encouragement dont il a besoin pour le succès de son œuvre à la fois instructive et amusante, et j'espère qu'il l'obtiendra à un degré suffisant.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre humble serviteur,

J. B. MEILLEUR, M.D.L.L.D.

PROCEDES DU CONSEIL DE VILLE.

Séance du 16 Février, 1871.

PRESENTS :—MM les Conseillers Bellefeuille (au fauteuil), Labelle, Woolley, Dorion, Beaulieu, Gélinas.

Le Procès-Verbal des procès de la séance précédente est lu et confirmé.

Présenté un mémoire de la part de Joseph Matte, qui offre de placer la quantité de glace requise dans la glacière du Marché Principal, moyennant le prix de \$30. Rejeté.

Des comptes sont produits approuvés de divers comités, sur quoi le paiement en est ordonné.

Présenté le 73e Rapport des collections du Clero du Marché à foin et à bois, lesquelles collections pour la première quinzaine de février, sont de \$31.55 : Approuvé.

L'ordre du jour est appelé. Le projet de Règlement, intitulé : "Règlement relatif au Marché à foin et à bois, fixant un droit quotidien sur le dit Marché, ordonnant de nouvelles dispositions quant à la vente du bois de chauffage, et imposant une taxe annuelle sur les commerçants de bois de sciage, charbon, tourbe et autre combustible," est lu de nouveau et considéré clause par clause. Durant les débats un amendement est fait à la Section exemptant les vendeurs de charbon de bois et de charbon de forge, du paiement du droit et de la licence imposés sur les commerçants de charbon. Le projet de Règlement est ensuite lu une seconde fois et adopté.

Puis la séance s'ajourne.

Variétés.

AVIS DE L'ADMINISTRATION.—Nous avons adressé ces jours-ci les comptes de ceux qui sont endettés envers cet établissement pour imprimés, annonces, etc. Nous espérons qu'on s'empressera d'y faire droit. Un grand nombre de ces comptes sont dus depuis longtemps, et nous serons obligés, quoiqu'il regret, de prendre des mesures rigoureuses contre les retardataires. Nous désirons éviter ce désagrément réciproque.

DOCUMENTS.—Nous offrons nos remerciements à qui de droit pour l'envoi des Comptes publics de la Puissance du Canada pour l'année finissant le 30 juin 1870, et de Diverses statistiques du Canada pour 1868—69.

LE NOUVEL ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.—Mgr. Taschereau a manifesté l'intention de se faire consacrer, le 19 mars prochain, jour de la fête de saint Joseph, si les bulles arrivent en temps opportun.

M. l'abbé Casgrain vient de publier dans le *Courrier du Canada*, une magnifique biographie de M. Philippe Aubert de Gaspé.

Il n'y a pas de doute que M. Casgrain, à qui nous devons déjà la biographie de notre historien national, M. Garneau, va réimprimer son travail et le publier en brochure.

L'Evening Star annonce que la résidence occupée par le prince Arthur durant son séjour en Canada, a été vendue par sir John Rose à W. W. Ogilvie, Esq., moyennant \$26,000.

EXPORTATIONS.—Il a été extrait des diverses houillères de l'île du Cap-Breton, pendant l'année 1870, 333,303 tonnes de houille.

PÊCHERIES.—Les habitants de Yarmouth, N.-E., ont pêché pour \$250,000 de poisson dans le cours de la saison dernière, ou pour \$131,000 de plus qu'en 1869.

A la réunion des actionnaires du chemin Gosford, tenue jeudi, il a été résolu de louer le chemin à M. Hulbert pour trois ans, en par lui s'engageant à payer sept pour cent sur les dépenses qui seront émises par la compagnie au montant de \$100,000, et six pour cent sur les actions passées. Les \$100,000 seront employés à monter et équiper le chemin, à payer les dettes de la compagnie et à faire les stations.

FÊTE DE ZOZAVES.—Hier, 19 février, date à jamais mémorable pour le Canada catholique, plus de cent anciens zouaves se sont réunis pour célébrer le troisième anniversaire du départ pour Rome. A

7 heures du soir un salut solennel a été chanté à la cathédrale et un sermon de circonstance donné par le Rév. M. Gratton, curé de Terrebonne. L'éloquent prédicateur a retracé à grands traits les derniers événements de Rome et la part glorieuse que nos zouaves y ont prise.

Au salut, M. le chanoine Moreau, vicaire des zouaves, officiant, assisté des Rév. MM. Routhier et Piché, deux prêtres qui ont accompagné des détachements de zouaves à Rome.

Les servants étaient deux anciens lévites, MM. Forget et Colin, qui avaient endossé l'uniforme du zouave pour aller combattre les ennemis de l'Eglise, et qui, de retour au pays, ont repris l'habit ecclésiastique.

Le chœur de la cathédrale comme toujours a chanté admirablement bien plusieurs morceaux appropriés à la circonstance.

Les zouaves ont été beaucoup impressionnés en attendant répéter des chants de la chapelle Sixtine, importés en Canada par le Dr. Desjardins, et jouer des marches qui leur rappelaient le régiment.

Après le salut, les zouaves se sont rendus à l'Ecole de l'Évêché où ils ont passé une soirée très-agréable. La gaieté la plus franche n'a cessé de régner et chacun était heureux de se rencontrer après une longue absence. Que de souvenirs évoqués dans cette réunion ! Les uns parlaient des durs marchés qu'ils avaient faites dans telle ou telle partie du territoire pontifical, des gardes dangereuses qu'ils avaient montées et des misères de tout genre endurées pour la bonne cause, tandis que les autres donnaient une larme à la mémoire d'anciens compagnons d'armes qui ont succombé sous les balles de l'ennemi et redisaient leur brillante bravoure.

Les zouaves réunis en cette circonstance se sont formés en assemblée régulière avec leur digne aumônier comme président et M. Ricard, comme secrétaire. Ils ont protesté de nouveau contre la spoliation des États de l'Eglise et flétri, comme elle le mérite, la conduite pleine de duplicité de Victor-Emmanuel. Des résolutions ont été adoptées à cet effet.

Ils ont payé aussi un tribut d'admiration pour le courage et la vaillance déployés par les zouaves pontificaux en France, aux combats d'Arthenay et de Patay, et ont décidé de faire chanter, avec la permission de Sa Grandeur l'Évêque de Montréal, une messe solennelle de Requiem pour ceux qui sont tombés dans la défense de leur patrie. Enfin, il a été résolu au milieu du plus grand enthousiasme, de fonder une société qui resserrerait les liens des zouaves entr'eux, et qui porterait la dénomination de "Union Allet," en souvenir du brave et populaire colonel du Régiment. Un comité a été nommé pour en rédiger la constitution.

Plusieurs orateurs ont pris la parole et ont témoigné de leur attachement au pouvoir temporel du Pape.

Demain nous publierons le rapport officiel de cette assemblée qui est destinée, nous n'en doutons pas, à avoir beaucoup de retentissement parmi les catholiques, non-seulement de l'Amérique, mais encore de l'Europe.—*Nouvel Moniteur* de lundi.

Un soir, le général Ducrot, qui faisait une tournée du côté de nos avant-postes, disait devant le commandant Pouliac, commandant du premier bataillon des éclaireurs de la Seine :— "Nous manquons de nouvelles, ce sont les Prussiens seuls qui peuvent nous en donner, il serait bien utile de faire quelques prisonniers ; mais on prétend que c'est impossible."

— "Impossible, mon général, allons donc, dit le brave commandant ; combien en voulez-vous ?"

— "Ceux que vous voudrez, ce que vous pourrez."

Le matin donc, à quatre heures et demie, le commandant Pouliac, accompagné de cinquante hommes résolus, se lançait, au pas gymnastique, sur les fossés garnis de barrières qui protégeaient les avant-postes prussiens du côté du chemin de fer de Soissons, près du Bourget. Les ennemis furent étourdis et surpris d'une attaque si subite et si impétueuse : les premiers coups de feu ne partirent qu'au moment où la petite troupe était à peine à dix mètres de la maison du caennais, qui servait de corps de garde. La sentinelle fut tuée d'un coup de baïonnette. Un instant après, la porte était forcée et le sergent-fourrier Ruel entra le premier dans la maison.

Ce fut alors un combat terrible et corps à corps. 40 Prussiens occupaient le poste ; 10 ennemis furent tués ou défendus, 3 furent blessés et faits prisonniers ; 6 furent forcés de mettre bas les armes. Ceux qui s'étaient réfugiés dans la cave et qui ne voulaient pas se rendre furent tués à coups de fusil. Les autres brisèrent les fenêtres et s'enfuirent en laissant une partie de leurs armes et de leurs bagages.

Cette brillante expédition, si vivement conduite, ne nous a coûté aucun mort. Le lieutenant Ruel, qui déjà deux fois a été mis à l'ordre du jour, a reçu une balle à la cuisse. Heureusement, l'os n'a pas été touché, et l'on espère que la blessure de ce jeune et brillant officier ne présente aucun caractère sérieux.

Deux soldats ont été blessés également par les baïonnettes prussiennes, et ont été rapportés par leurs camarades. Au petit jour, la vaillante troupe rentra à sa caserne de la Folie, ramenant ses trophées et ses huit prisonniers qui ne dissimulaient pas leur joie et leur surprise de ne pas être fusillés.

Une heure après, les prisonniers étaient remis au général :

"Vous voyez, mon général, dit le brave commandant Pouliac, ce n'est pas plus difficile que cela !"

MARIAGE.

En cette ville, le 20 courant, par le Révd. M. Michon, Joseph Dauphinais, Typographe, à Delle. Marie-Émilie Drolet, 5ème fille de M. Hubert Drolet, Carrossier, de Sorel.

Acte de Faillite de 1869.

Dans l'affaire de LOUIS LEFEBVRE, commerçant de la paroisse de St. Thomas de Pierreville,

Un bordereau des dividendes a été préparé, et restera ouvert aux oppositions jusqu'au vingtième jour de février courant, inclusivement, après lequel les dividendes seront payés.

Les créanciers sont requis de s'assembler à la résidence et siège des affaires du failli, à St. Thomas de Pierreville, le VINGT-TROIS février courant, à DEUX heures P. M., pour fixer la rémunération du Syndic.

V. GLADU,
SYNDIC.

St. François du Lac, 3 février 1871.—11.

Compagnie du Chemin à Lisses
Des C. mtes de Richelieu, Drummond et Arthabaska.

Rivière David, 10 février 1871.

AVIS

Est par le présent donné qu'une assemblée générale et spéciale des Actionnaires de la Compagnie du Chemin à Lisses des Comtés de Richelieu, Drummond et Arthabaska, aura lieu au bureau de la Compagnie, en la Ville de Sorel, LUNDI LE TREIZIÈME JOUR DE MARS PROCHAIN, à 2 heures P. M., dans le but de prendre en considération et de ratifier l'arrangement proposé avec la compagnie du Chemin de fer dite *The South Eastern Counties Junction Railway Company*, par rapport à la construction et au louage de l'extension de la ligne depuis Acton Vale jusqu'au dit chemin de la *South Eastern Counties Junction Railway Company*.

A. C. WURTELE,
SECRÉTAIRE.

Sorel, 15 février 1871.—1m.

Acte concernant la Faillite 1869.

Vente importante

DE
Meubles et d'Immeubles,
Appartenant aux successions suivantes.

SERONT VENDUS PAR ENCAN

AN Palais de Justice,

EN LA VILLE DE SOREL,

LE 25 FEVRIER COURANT,

Les Propriétés suivantes, appartenant à la succession de
L. E. BERGERON, FAILLI.

1o. Un emplacement situé dans la paroisse de St. Michel d'Yamaska, de la contenance de ce qu'il peut y avoir de terrain tant en front qu'en profondeur, dans les limites ci-après, savoir : tenant par devant à la route de Ste. Catherine, en profondeur à Joseph Hébert, en alignement au hangar érigé sur l'emplacement ci-après désigné, joignant d'un côté vers l'est à Gilbert Brisebois, et de l'autre côté au dit terrain ci-après désigné, sous bâtiesse dessus :

2o. Un autre emplacement situé au même lieu, de la contenance d'environ trois quarts d'arpent en superficie, de la largeur qu'il peut y avoir depuis l'emplacement sus désigné à celui de Joseph Dupré, avec maison, hangar, étable, remise et autres dépendances dessus érigés. La propriété sus-mentionnée se trouve près de la ligne projetée du chemin de fer entre Sorel et Richmond.

DE PLUS :

Seront vendus immédiatement après la vente sus-mentionnée, les effets suivants appartenant à la succession de

HIBBARD, AUBIN & Co. :

Un moulin à tourbe, une voiture à bois, un set de harnais double, ainsi que le loyer qui ne doit expirer que dans à peu près onze ans. A peu près quarante acres de terre plus ou moins pour la manufacture de tourbe situé près de la ville de Sorel et désigné comme suit : Un morceau de terre situé dans la paroisse de St. Pierre de Sorel, contenant à peu près 40 acres en superficie, borné au nord par le chemin de la Reine, à l'est par un marais, au sud par une terre appartenant aux représentants de feu Edouard Langley Hayden, en arrière par Jean-Baptiste Lemoine. Le dit morceau de terre faisant partie du lot désigné par la lettre C, sur le plan seigneurial. Vente sujette aux conditions du dit Bail.

La vente commencera à
ONZE heures A. M.

A. B. STEWART.

SYNDIC.
Montréal, 6 février 1871.—51.

N. ARSENEAULT.

Informé le public que d'ici au premier MARS prochain, il vendra à 25 par cent meilleur marché qu'ailleurs, la Balance de son Stock d'automne et d'hiver afin de faire place aux nouvelles Marchandises de printemps.

Entr'autres Articles,

Drap Rouge,
Drap Pilot,
Blue-Black et Noir,

Drap union et autres

Tweeds Canadiens

Et Ecossais.

WITNEYS GRIS,

BRUN ET NOIR,

Et un grand nombre d'autres articles pour les messieurs.

A U S S I :

FLANELLES DE

COULEURS ASSORTIES,

COBourg,

MERINOS, ETC.

Un lot de Coupons de

DRAP,

MERINOS FRANÇAIS,

INDIENNES, ETC.

50 Paires Convertes Blanches, etc.

Un ballot deshirts Harrocks de 7d. et 7½d. la verge.

Venez avant d'aller ailleurs, et vous êtes certains de vous arranger pour tous articles dans ce genre de commerce.

NARCISSE ARSENEAULT

Block Buttery,—SOREL.

Sorel, 7 Fév. 1871.—1m.

AVIS IMPORTANTS.

Le soussigné offre à vendre ou à louer sa propriété située Coin nord du Marché Principal, lieu très convenable pour n'importe quel genre d'affaires, y compris son fonds de marchandises sèches valant \$4,800, qu'il vendra soit avec la propriété, soit séparément, tout en faisant sur le prix de vente une réduction satisfaisante.

Cette même propriété comprenant de bonnes dépendances et étant pourvue d'une glacière en bon ordre, répondrait en outre fort bien aux exigences d'une hôtellerie.

Au besoin, un associé possesseur d'un certain capital serait accepté, et les affaires continueraient leur train comme par le passé.

A. E. MASSÉ,
MARCHAND.

Sorel, 25 janvier 1871.—1m.

P. Bellefeuille.

Vient de recevoir un assortiment considérable de

PROVISIONS

et de

Groceries de famille,

aussi qu'un bon choix de

Brandy,

Whiskey,

Gin,

Vin,

Rum,

Bière

Et toutes espèces de liqueurs, qu'il vendra à des prix extrêmement réduits.

—AUSSI :—

50 ½ quarts Harang Labrador.

100 " " "

50 " Morue 1ère qualité.

500 Sacs de Sel,

Etc., Etc., Etc.

Une visite est respectueusement sollicitée.

Les effets sont portés dans toutes les parties de la ville sans charge extra.

P. BELLEFEUILLE,

Rue de la Reine.

Sorel, 28 Déc. 1870.—ua.

75,000

SACS DE PAPIER

De toutes gran leurs et de toutes qualités

à vendre à la LIBRAIRIE DE

LA GAZETTE DE SOREL,
Au MEME PRIX qu'à Montréal

Les marchands doivent remarquer que, vu la grande quantité de ces sacs que nous avons en mains, nous sommes en état de leur vendre à meilleur marché qu'ils ne leur coûteraient en achetant le papier et en les faisant eux-mêmes.

Sorel, 25 mai 1870.

TERRES A VENDRE.

1o. UNE TERRE située en la paroisse de St. François du Lac, concession de la rivière, contenant un arpent et demi de front sur environ 30 arpents de profondeur, sans garantie de mesure précise et telle que renfermée dans les limites suivantes : tenant en front à la rivière St. François, en profondeur à J. Bte. Marcoux, d'un côté à François Niquette, et d'autre côté aux représentants de Paschal Dauphinais, avec une maison en bois y érigée.

2o. UNE TERRE située en la paroisse de St. Gabriel de Brandon, dans la seigneurie de l'anaudière, concession St. Augustin, contenant deux arpents de front sur trente arpents de profondeur plus ou moins, tenant en front au Lac Maskinongé, en profondeur à Norbert Beausoleil, d'un côté à Narcisse Provost et de l'autre côté à Simon Goulet, avec une maison et une étable y érigées.

Pour les conditions de vente, s'adresser au notaire soussigné,

J. B. L. PRÉCOURST,

N. P.

Sorel, 21 Déc. 1870.—3m.

BRASSERIE DE SOREL.

Les propriétaires de cet établissement s'étant à grands frais procurés les services de M. DAWSON, Brasseur et Maître de plus de 30 années d'expérience, et ayant fait faire de grandes réparations et comptant sur l'encouragement public, ont le plaisir d'annoncer qu'ils auront toujours à la disposition de leurs pratiques une grande quantité de

BIÈRE ET DE PORTER

de première qualité, en tonnes, ou en barils de 60-30-20-15-5 gallons, et en bouteilles, ainsi que toutes espèces de sirops tels que :

Sirop de Citron,

Gingembre, Etc., etc.,

Bièrre de Gingembre,

Cidre, etc., etc.

Tous ordres de la campagne ou d'ailleurs adressés à nos agents ci-après nommés, seront promptement servis :

Les familles de la Ville de Sorel, magasins Bateaux-à-vapeur, Hôtels, etc., etc., seront servis à domicile suivant leurs desirs.

La vente de la bière et autres effets de l'établissement sera faite pour argent comptant, excepté que d'autres arrangements soient pris avec les propriétaires.

MM. L. G. Authier et L. Chénervet agissent comme nos agents pour la vente de la bière ou achats de grains, réception d'ordres pour envois, collection de comptes et autres affaires concernant l'établissement.

J. B. L. PRÉCOURST,
C. LABELLE.

Sorel, 2 Septembre 1868.—1an.

AVIS.

NOUS les Soussignés donnons Avis Public, que la Société connue sous le nom social de Mondor et Compagnie, a été ce jour dissoute de notre consentement mutuel, et que les affaires de la dite Société, seront réglées par A. MONDOR, l'un des soussignés.

AMAND MONDOR,
DAMASE THERIEN.

St. David, 27 déc. 1870.—jno.



LISTE des LETTRES non réclamées au Bureau de Poste de Sorel, durant le mois de JANVIER 1871.

Antaya Narcisse	Lessor Delle Flore
Aussant Joseph	Lemoine Charles
Bruneau Mad. veuve	Lelouis Narcisse
Bourque Antoine	Locat Joseph
Bourque Lactance	Letendre Ignace
Brien Alfred	Lavallée Miss Mary
Cournoyer Marie An.	Morin Augustin
Cournoyer Pierre	Mitchell George
Cournoyer Olivier	Martel Jack
Champagne Pierre	Pichette Louis
Dulac Elie	Piché Joseph
Dufaut Joseph	Provost Nazaire
Falboard Adélaïde	Paul Pierre
Gibbon John	Perreault Etienne
Gervais Janvier	Peloquin Jacques
Gouin Olivier	Robitaille Mmc. ve Jos
Gravel Honoré	Salvas Narcisse et Jos
Hébert Dm. Pierre	Therault A.
Lavallée Joseph	Trompe Ve. Alexis
Laféche Narcisse	Therrie M.
Lefèvre Aurélie Delle	Villomaire Charles
Latour Madame J.B.	Willy W.

J. O. DUPLESSIS,
M. P.

Sorel, 8 février 1871

IMPORTATIONS NOUVELLES !

POUR

\$15,000

DE

Marchandises sèches

D'AUTOMNE !

VIENNENT D'ÊTRE RECUES

PAR

WM. KELLY

Et seront vendues

A TRES BAS PRIX.

Le soussigné informe le public de Sorel et des campagnes environnantes qu'on trouvera à son établissement les marchandises d'automne

Les plus nouvelles et les plus variées.

Le choix supérieur, le bas prix des effets qui composent son assortiment, et le fait qu'il achète pour argent comptant, le mettent en état de défier toute concurrence.

—AUSSI :—

400 HABILLEMENTS !

D'automne et d'Hiver.

A BON MARCHÉ.

Une visite est respectueusement sollicitée.

WM. KELLY.

Sorel, 27 Aout 1870.—

A VENDRE A BERTHIER.

Un magnifique emplacement d'un demi-arpent de front sur deux de profondeur, situé en la concession du chenal du Nord, près du Fleuve, avec une maison, un grand hangar et plusieurs autres bâtiesse en bois dessus érigées ; le tout dépendant des successions de feu John Morin et de feu Dame Catherine Giroux, son épouse. Le site et les bâtiesse sont bien convenables pour y faire le commerce de grains et de farine ainsi que le commerce d'épicerie. Pour les conditions, qui seront aussi faciles que possible, s'adresser à Charles Emond, Huier, tuteur, ou au soussigné.

F. X. LAFOND,

NOTAIRE.

Berthier, 24 Octobre 1870.



PETES ! PETES !

DE NOEL

ET DU

JOUR DE L'AN !

H. GEARY,

Saisit cet occasion, pour remercier ses nombreuses pratiques, de l'encouragement qu'elles ont bien voulu lui donner, et les sollicite de nouveau à porter leur attention sur son nouveau choix de Vins, Liqueurs, Groceries, Epicerie, Ferromneries, Etc., qu'il peut vendre au même prix qu'à Montréal.

VINS ET LIQUEURS.

Vins, 2 grap. (Graham)	Whiskey,
" 3 " "	Rye Whiskey,
" " " "	Scotch " "
" " " "	Gin,
" " " "	Brandy,
" " " "	Old Tom,
" " " "	Jamaïque,
" " " "	Rum,
" " " "	John Bull Bitters,
" " " "	Mild Ale, et
" " " "	Bièrre Douce.



EPICERIES ET GROCERIES.

Cannelle moulue	Sucre Raffiné
Clou	et tous autres sucres
Têtes de clou	Melasses
Poivre	Sirops
Gingembre	Thé
Crème tarte	Riz
Café Moka et Java.	Barley
	Chandelle
	Fromage
	Biscuits, Etc.

AUSSI :

HUILE DE CHARBON,

Et un grand nombre d'autres articles trop longs à énumérer.

Effets livrés à domicile dans toutes les parties de la ville.

N. H. GEARY,

COIN NORD DU MARCHÉ

Sorel, 7 Décembre 1870.—tm.

CAPITULATION DE PARIS ! !

Le Rideau Tombe et la Scène Change.

Il y a assez longtemps que d'autres se chargent de parler en ma faveur ; à présent, je réclame le droit de dire quelques mots ; le discours ne sera pas long, mais il vaudra des volumes ; annoncez-moi donc je vous prie, qu'à com- mence d'au- jourd'hui jus- qu'à l'époque où l'on reçoit les marchan- dises du printemps, je vendrai sans réserve, mon

STOCK DE MARCHANDISES SÈCHES AU PROFIT DE MES PRATIQUES,
c'est-à-dire qu'elles pourront acheter en détail au même prix qu'en gros.—les affaires satisfaisantes de la saison passée me portent à ces témoignages de reconnaissance.

Voici une liste d'une partie des articles en vente.
Imitation de loutre piqué, imitation de sealskin, imitation d'astracan, imitation de léopard, imitation de mouton noir, brun, blanc et rouge, drap palerian, ratine rouge, noire et grise, mérinos français, cobourg, alpaca, balmoral, plaids écossais, rubans, fleurs françaises, velours cordé et uni, soieries de toutes sortes, chapeaux garnis, plumes, franges en soie, dentelles en soie et en fil, chemisettes en dentelle, collets et poignets en dentelle et proderies, chignons et coiffes de cheveux, corsets, erinolines, grecian bands, gants en kid, alexandre et autres, flanelles de toutes sortes, cotons et indiennes, couvertes de laine et couvrepieds, drap noir laine et union, tweeds canadien et écossais, casimirs noir et de couleur, étoffes de toutes sortes, casimirs à chemise, caleçons et corps en laine, gilets en laine tricotée, cols du papiers goût, collets en toile et en papier, 2620 ermones de laine à bas prix, 5-450 verges de shirting Horrocksés à 6d. la verge,

EDWARD O'HEIR,

DEUXIÈME ÉDUCATION.

Sorel, 1er février 1871.—3m.

AD. BRUNEAU,

IMPORTATFUR ET MARCHAND DF

Faïence, Verrerie, Lampes, Etc.,

Annonce au public qu'il est maintenant prêt à donner de

Grands Avantages

à tous ceux qui feront une visite à son établissement.

On y trouvera un assortiment complet de

VAISSELLE EN PIERRE,

TELLE QUE :—

Services à Diner de \$10 à \$25.

Services à Thé de \$2 à \$3.

Sets de Toilette de \$1.50 à \$3

PORCELAINES, VERRERIE, Telles que :

Lampes, Gobelets, Plateaux, Garafes, Confituriers, Beurriers, Pots à l'Eau.

Objets de Fantaisie pour les Cadeaux du Jour de l'An !

FAIENCE COMMUNE,

Théières brunes de Rockingham, Pots de Grès, Cruches, Crachoires, etc

Huiliers plaqués avec fio

Adresses d'Affaires.

Cartier & Guevremont,
Notaires Publics.

Bureau : — RUE DU ROI
Presqu'en face du magasin de Frs. Labelle
SOREL, P. Q.

C. E. D. Cartier, P. Guevremont
Sorel, 25 Septembre 1869.—lan.

S. LAPALME,
NOTAIRE.

RUE AUGUSTA.—SOREL.
Sorel, 10 Mars 1869.—na

E. MONCEON,
Notaire Public.

Bureau en face du Marché.
Au magasin de M. Cyrille Mongeon,
SOREL.

Sorel, 16 Octobre 1869.—lan.

L. N. D. DARCY,
NOTAIRE.

Et Agents d'affaires,
ST. ZEPHIRIN DE COURVAL

J. B. L. PRECOURT

ET

L. P. P. CARDIN,

NOTAIRES.

RUE PHIPPS—SOREL.

On trouvera constamment à leur bureau

ARGENT A PRETER,

SUR BILLETS PROMISSOIRES,

OBLIGATIONS, TRANSPORTS DE CREAN

CE, ETC., ETC.

A vendre ou à acheter

Aux meilleures conditions possibles

Or, Argent monnayé, Billets de

Banque, Chèques, Greenbacks, Let-

tres de change sur New-York ou

ailleurs.

Ces MM., comme par le passé

prendront tous ordres pour vente

d'immeubles, collection de comptes,

ventes, loyers, etc., etc.

L. P. P. CARDIN est agent pour

Sorel, et les environs, de l'Assurance

Anglaise ayant nom *Queen Fire and*

Life Assurance Company, dont le ca-

pital est de deux millions sterling.

Sorel, 9 Janvier 1869.—lan

Joseph Mathieu,

HUISSIER DU SHERIF.

ET

AGENT COLLECTEUR.

SOREL, DISTRICT DE RICHELIEU.

Sorel, 10 Mars, 1869.—na.

J. A. E. GENEVEUX.

RUSSIE

ET

AGENT COLLECTEUR

Bureau à Berthier (Ville).

J. A. E. GENEVEUX.

22 Fév. 1868.—lan.

BARTHE & BRASSARD

AVOCATS

Bureau, Rue du Roi

SOREL.

BUREAU DE LA "GAZETTE DE

SOREL.

M. Brassard suivra réguliè-

ment les Circuits de St. François

du Lac et de Drummondville.

Sorel, 21 Octobre 1868

L. A. DEBLOIS,

AVOCAT,

ST. FRANÇOIS DU LAC,

Suivra les Circuits de Drummondville, St

François et Richelieu.

St. Frs. du Lac, 27 juillet 1870.—lan

L. O. DESROSIERS,

AVOCAT,

BERTHIER (en haut).

Sorel, 12 Octobre 1870.

G. I. BARTHE,

SYNDIC OFFICIEL

SOREL, P. Q.

SENECAL & FRERE.

Magasin de Provisions, Liqueurs, &c.

Rue Augusta, Près du Marché.—Sorel

EDWARD O'HEIR,
Marchandises sèches et grand as-

sortiment de Hardes faites.

Rue du Roi en ace du magasin de

M. François Labelle.

GERMAIN PELLETIER,

Marchand de bois et de charbon.

Rue de la Reine.

UNION HOTEL.

Félix Lapointe, Propriétaire,

Près du Marché.

Argent à prêter.

Argent à prêter au Bureau de la

Société Permanente de Construction

de St. François du Lac, à des condi-

tions très-faciles, en fournissant de

bonnes garanties hypothécaires.

S'adresser à

V. GLADU, Notaire

Sec. Trés. de la Société.

St. François du Lac, 18 Août 1868.—jno

A PRETER.

DIVERSES SOMMES D'ARGENT

sur hypothèques.

A VENDRE.

PLUSIEURS PROPRIETES de ville

et de campagne, dans le Comté de Ber-

thier.

S'adresser à

J. O. CHALUT,

N. P.

Berthier, 27 Décembre, 1870.—lan.

A VENDRE.

Un magnifique POELE A CHABRON (four-

naise) à très bon marché.

S'adresser au magasin de

ERNEST TURCOTTE.

Sorel, 19 Oct. 1870.

A VENDRE.

Un grand poêle à charbon,

en bon ordre. S'adresser au Bureau de

La Gazette.—jno

CUIR ! CUIR !

M. Louis Buleau,

Informe le public de la Ville et des

Campagnes environnantes, et particu-

lièrement MM. les Cordonniers, qu'ils

trouveront toujours à son établisse-

ment un grand assortiment de Cuirs,

tels que :

Veau Français,

Taure,

Gaudrier,

Pebble Grain,

Buff, Etc.,

qui seront vendus aux mêmes prix

qu'à Montréal.

Venez voir avant d'aller acheter

ailleurs et vous vous convaincrez de

la qualité du cuir et de la modicité

des prix.

LOUIS BULÉAU,

Sorel, 31 Août 1870.—sm

NOUVEAU ! !

Le soussigné vient de recevoir 20

CAISSES DE MARCHANDISES

SECHES, provenant de fonds de ban-

queroute, ainsi que 200 OVER-

COATS de DRAP (Beaver).

La vente commencera LUNDI,

le 31 courant et le tout se vendra à

bon marché.

Wm. KELLY,

Sorel, 29 Octobre 1870.

Royal Victoria Hotel.

—o—

Le Soussigné informe respectueuse-

ment ses amis et le public en général

qu'il a loué de nouveau, pour un terme

de cinq ans, l'établissement qu'il occu-

pait actuellement comme hôtel depuis

longtemps. M. Morgan s'est obligé d'y

faire de grandes améliorations et de

le remettre presque à neuf. De son côté

le Soussigné va décorer tout l'inté-

rieur et renouveler la plus grande

partie du ménage. Il espère qu'il an-

ra à l'avenir le même encouragement

qu'il a eu par le passé. Il profite de

cette circonstance pour offrir ses plus

sincères remerciements à ceux qui on

bien voulu l'encourager.

HUBERT PICHE.

Sorel, 14 Mars 1870.—lan.

Abonnez-vous à "La Gazette de

Sorel", publiée deux fois par semaine

et à meilleur marché que tous les au-

res journaux bi-hebdomadaires du Ca-

nada payables d'avance \$2 seulement

si non \$2.50.

Vérités Importantes !

Etablie en 1832—

LA

Salsepareille

DE

BRISTOL

En grande Bouteille d'une quarité

Le Grand Purificateur du Sang

L'usage en est surtout recommandé

pendant le printemps et l'été.

Quand le sang est épais la circulation gênée, et

les humeurs du corps rendues malsaines par les

lourdes et grasses secrétions des mois d'hiver.

Ce détersif, inoffensif quoiqu'il puisse nettoyer

toutes les parties du système, et doit être em-

ployé tous les jours comme

Boisson de Régime.

Car tous ceux qui sont malades, ou qui veulent

prévenir la maladie. C'est la seule prépar-

ation naturelle et simple pour la guérison

de tous les cas les plus dangereux et les plus éra-

cables de Scrofules ou Mal du Foie, de plaies an-

cieuses, de Boutons, de Tumeurs, d'Abscess,

d'Ulceres, et de toutes sortes d'Eruptions Scabi-

euses. C'est aussi un remède sûr et infail-

lible pour la Catarrhe, l'Influenza, les Derrues,

la Teigne, le Scorbout, la Syphilis ou Mal

Vénérien, les Tumeurs et les Affections Nér-

viques, la Débilité Nerveuse et Générale

du Système, la perte de l'Appétit, la Langueur

et l'Étourdissement, et toutes les Affections du

Foie, les Fièvres intermittentes, les Fièvres Bi-

lieuses, les Frissons la Fièvre lente et la Jaun-

isse.

Garantie la plus puissante et la plus pure

Préparation de

VÉRITABLE SALSEPAREILLE DE

HONDURAS

qui soit mise en vente.

C'est le meilleur, et en réalité, le seul remède

de sûre et infailible pour la guérison de toutes

les maladies résultant d'un état vicieux ou im-

pur du sang, ou de l'usage excessif de Mercure.

Les malades peuvent demeurer assurés qu'il

n'y a pas la moindre parcelle de substance MÉR-

CURIEUSE dans ce remède. Il est parfaite-

ment inoffensif, et peut être administré aux

personnes qui sont arrivées au dernier degré

d'affaiblissement et de maladie, et aux enfants

les plus jeunes, sans leur faire le moindre mal.

On trouve des indications détaillées sur la

manière de prendre ce précieux remède au-

tour de chaque bouteille.

DEVINS & BOLTON, HENRY, SIMPSON &

Co., Montréal, agents pour la Canada et en

vente chez tous les pharmaciens accrédités.

Sorel 1 Mai 1867.

PILULES

VEGETALES

DE

BRISTOL

ELLES NE CONTIENNENT NI CALOMEL,

NI AUCUNE AUTRE SUBSTANCE

MINÉRALE.

Un foie sain,

Un digestion vigoureuse,

Un bon appétit, sont

Quelques-uns des bienfaits dérivés d'un régime

DE PILULES VEGETALES DE BRISTOL.

Une cure certaine pour les maux d'entrailles,

Un grand remède pour les voies urinaires,

Un puissant tonique pour l'estomac,

Sont des propriétés qui se trouvent dans

LES PILULES VEGETALES DE BRISTOL.

Une médecine qui ne dégoûte pas,

Une purgation qui n'affaiblit pas,

Un agent qui rend plus sain,

Sont quelques-unes des vertus possédées par

LES PILULES VEGETALES DE BRISTOL.

Une médecine sûre pour les femmes,

Un correctif certain de leurs dérangements,

Un remède complet de leurs irrégularités,

Sont des effets inimitables d'un régime

DES PILULES VEGETALES DE BRISTOL.

Un teint clair,

Une peau unie et

Une haleine fraîche sont

Les résultats certains de ce meilleur des agents

LES PILULES VEGETALES DE BRISTOL.

Dans toutes les maladies de nature scrofu-

leuse, ulcéreuse ou syphilitique, dans toutes

celles provenant d'un sang dépuré et vicié